



DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/169

Contrat d'hébergement avec l'hôtel IBIS de Senlis

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de disposer d'une solution d'hébergement à titre individuel pour ses intervenants, notamment ceux auprès de la Direction de l'action culturelle,

CONSIDERANT que l'offre de l'hôtel IBIS de Senlis est économiquement avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion d'un contrat d'hébergement avec l'hôtel IBIS de Senlis, 72 avenue du Général de Gaulle – 60300 SENLIS. Ce contrat n'exclut pas la possibilité de solliciter d'autres services d'hébergement payants.

Article 2 – Le contrat débute à compter du 14 mai 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Article 3 – Le montant maximum de commandes est de 2 000 € H.T. Les tarifs par nuitée, dans la limite des places disponibles, sont les suivants :

- Tarif chambre simple : 85 €
- Tarif chambre double : 95 €
- Taxe de séjour par personne : 1,60 €

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé

23 MAI 2024

Par délégation du Maire,

Patrick GAUDUBOIS
2^{ème} adjoint



23 MAI 2024

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :
Affichée le :

23 MAI 2024

Publiée sur le site internet de la Ville : 23 MAI 2024